

PROCÉDURE TYPE POUR LE DON D'ORGANES DANS UN CONTEXTE D'AIDE MÉDICALE À MOURIR (AMM)

1 IDENTIFICATION

Équipe traitante¹

DEMANDE D'AIDE MÉDICALE ACCEPTÉE (au moins un avis signé)

La personne satisfait aux critères pour être un donneur potentiel d'organes après AMM :

- **Personne de tout âge** (selon les dispositions légales en vigueur)
- **Absence de cancer métastatique**

2 RÉFÉRENCE ET EXPLICATION DE LA DÉMARCHÉ

Équipe traitante¹
↓
Transplant Québec

Communiquer avec Transplant Québec au 1 888 366-7338, option 1 afin de valider l'admissibilité de cette personne.

ADMISSIBLE

NON ADMISSIBLE

Transplant Québec fournit à l'équipe traitante les explications nécessaires à la poursuite du processus.

L'équipe traitante rencontre la personne afin de l'informer de la possibilité d'être un donneur d'organes à son décès.

La personne **désire** obtenir de l'information sur le don d'organes.

La personne **ne désire pas** obtenir de l'information sur le don d'organes.

Fin de la référence à Transplant Québec
Poursuite du processus d'AMM

3 INFORMATIONS SUR LE DON D'ORGANES

Transplant Québec¹

Organiser une rencontre informative avec la personne et le personnel dédié en don d'organes². La présence de l'équipe traitante est à la discrétion de la personne.

REFUS

Allouer une période de réflexion avant la prise de décision (une période minimale de 24h est généralement recommandée).

Fin de la référence à Transplant Québec
Poursuite du processus d'AMM

4 SUIVI DE LA RÉFLEXION

Transplant Québec¹

Organiser une deuxième rencontre avec la personne et le personnel dédié en don d'organes² afin d'obtenir sa décision.

REFUS

CONSENTEMENT³

5 QUALIFICATION, ÉVALUATION ET PRÉLÈVEMENT³

Transplant Québec¹,
Équipe traitante
et
Équipe du bloc opératoire

Le personnel dédié en don d'organes² détermine et communique à l'équipe traitante les examens à prescrire en vue de la qualification du donneur potentiel et de l'évaluation des organes.

Personne hospitalisée

Personne non hospitalisée

Effectuer la qualification du donneur potentiel et l'évaluation des organes en collaboration avec l'équipe traitante.

Prévoir un ou des déplacements vers un centre hospitalier pour effectuer la qualification du donneur potentiel et l'évaluation des organes en collaboration avec l'équipe traitante.

Planifier le prélèvement des organes en collaboration avec le bloc opératoire, en fonction du moment prévu de l'AMM.

Admettre la personne dans un centre hospitalier.

Administration de l'aide médicale à mourir

Déclaration du décès par critères circulatoires par deux médecins indépendants des équipes de prélèvement et de transplantation

Transfert vers la salle de prélèvement

Prélèvement des organes

¹ Fait référence au responsable de chaque étape.

² Infirmière conseil en don d'organes et partenariats de soins ou infirmière-ressource et/ou coordonnateur(rice)-conseiller(ère) clinique.

³ Malgré l'obtention du consentement, il est possible que le processus de don d'organes soit annulé à tout moment lors du processus si la qualification du donneur ou l'évaluation des organes ne permet pas leur transplantation.